

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-014

Séance du mardi 10 mars 2020

Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux pour la construction d'un abri de bergers dans la Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval

Lors de la séance du mardi 10 mars 2020, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux pour la construction d'un abri de bergers dans la Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Fer-à-Cheval.

Le CSRPN déplore les insuffisances du dossier très succinct qui lui a été présenté.

Néanmoins, considérant que cet abri sera construit à proximité des chalets existants au sein du hameau dit « Chalets de Sales », le CSRPN émet un **avis favorable à condition** que :

- 1 – les travaux soient réalisés en fin d'été et que le gestionnaire soit préalablement averti des dates précises et de leurs éventuels changements ;
- 2 – les hélicoptages soient limités au strict nécessaire, mutualisés avec l'approvisionnement du Refuge de Sales, et que les dates soient préalablement communiquées au gestionnaire de la Réserve ;
- 3 – toutes les dispositions soient prises pour le nettoyage préalable du matériel et des engins de chantier afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et pour éviter tout risque de pollution par produits pétroliers (système de récupération et de stockage) ;
- 4 – le prélèvement de pierres pour le soubassement soit réalisé uniquement au sein du hameau de Sales sur les anciens soubassements de chalets, sans aucun apport de remblais provenant de l'extérieur ;
- 5 – soient préalablement apportées les réponses aux questions suivantes :
 - Comment le chalet sera-t-il alimenté en eau et en électricité ?
 - Comment seront gérés les effluents et les déchets ?
 - Comment seront abrités les éventuels chiens de berger pour limiter les incidents potentiels sur cette zone très fréquentée ?
 - Quelles sont les conditions définies par la commune auprès des trois alpagistes de Sales, en termes d'objectifs d'exploitation de l'alpage (pression de pâturage, conditions sanitaires, période de présence, modalités d'accès au bâtiment...) ?
 - Quelle est la répartition géographique de l'exploitation des différents quartiers de l'alpage par les trois alpagistes ?

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

